



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## Analyse des accidents du travail survenus dans le secteur du Bois 2002

### 1 Introduction

La banque de données du Fonds des accidents du travail est alimentée par les entreprises d'assurances qui lui communiquent des informations relatives aux déclarations d'accident et au règlement des accidents. Cette base de données permet de réaliser des études sur les secteurs économiques qui y sont distingués selon la nomenclature d'activités Nace-Bel

L'activité économique « travail du bois et fabrication d'articles en bois » est répertoriée dans la nomenclature d'activités Nace-Bel sous la division 20. « La fabrication des meubles » est répertoriée sous le Nace 36. Les domaines des Nace 20 et 36 ne coïncident que partiellement avec le champ de la Commission paritaire 126 - « Ameublement et industrie transformatrice du bois ».

Les sous-secteurs de la nomenclature Nace-Bel relevant de la commission paritaire 126 sont les suivants :

- Nace 20.20 : Fabrication de panneaux de bois ;
- Nace 20.30 : Fabrication de charpentes et de menuiseries ;
- Nace 20.40 : Fabrication d'emballages en bois ;
- Nace 20.5\* : Fabrication d'objets divers en bois, en liège, vannerie ou sparterie ;

Le Nace 20 comprend également la sous-section 20.10 « Sciage et rabotage du bois, et imprégnation du bois » qui relève de la commission paritaire 125.02 « Scieries et industries connexes ». Dans la présente étude, lorsque l'on regroupera les données sous le Nace 20, celles-ci ne comprendront pas les données du Nace 20.10. Cependant, dans le souci d'être exhaustif, les données du Nace 20.10 figureront en grisé pour information.

- Nace 36.1\* : Fabrication de meubles ;
- Nace 36.62 : Industrie de la brosse.

Ces sous-secteurs seront regroupés dans l'étude sous le « Nace 36 » tout en sachant qu'il ne représente pas la totalité du Nace 36 dont le champ dépasse largement le travail du bois.

La présente étude est consacrée à l'analyse des accidents du travail survenus dans les secteurs repris sous la commission paritaire 126 même si certains chiffres concernant le secteur du sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois (Nace 2010) sont renseignés.

L'étude du secteur du bois est divisée en deux parties distinctes :

- La première appelée « vue générale » replace le secteur dans l'ensemble des données connues au niveau des « accidents de travail ». Ces données sont complétées par le taux de fréquence, taux de gravité et taux de gravité global définis par le code du bien-être (ou anciennement R.G.P.T.).
- La seconde partie, l'analyse du secteur, vise à dégager les caractéristiques propres aux accidents du secteur.

## 2 Définitions préalables

On entend par :

- **Cas sans suite (C.S.S.)** : tout accident sans incapacité de travail, réparé exclusivement par des frais médicaux et/ou une perte de salaire payée le jour de l'accident.
- **Incapacité temporaire totale (I.T.)** : tout accident entraînant une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison sans séquelle est prévue.  
Des frais médicaux peuvent aussi être payés comme dans les cas suivants.
- **Incapacité permanente partielle (I.P.)** : tout accident susceptible d'occasionner des séquelles permanentes. Cet accident a ou n'a pas entraîné une période d'incapacité temporaire totale.
- **Mortel (C.M.)** : tout accident entraînant la mort de la victime, immédiate ou non.
- **Taux d'incidence (T.I.)** : nombre d'accidents par millier de travailleurs.
- **Taux de fréquence (T.F.)** : nombre d'accidents par million d'heures prestées. Le TF est égal au nombre d'accidents (d'une incapacité temporaire d'un jour au moins ou mortels) multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques. Le nombre d'heures d'exposition aux risques est équivalent au nombre de jours ONSS convertis en équivalents temps plein et multiplié par 7,6 heures.
- **Taux de gravité réel (T.G.)** : taux égal au nombre de journées civiles réellement perdues multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
- **Taux de gravité global (T.G.G.)** : taux égal à la somme du nombre de journées civiles réellement perdues et du nombre de journées d'incapacité forfaitaires multipliée par 1.000 et divisée par le nombre d'heures d'exposition aux risques. Pour le calcul du nombre de journées forfaitaires, la somme des taux d'incapacité permanente est multipliée par 75 et les accidents mortels par 7500.
- **% secteur privé** : taux représentant le pourcentage d'accidents de travail du secteur privé (année 2002) selon l'élément analysé.

### 3 Vue générale

#### 3.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DANS LE SECTEUR DU BOIS DE 1999 À 2002 ET COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES SECTEURS

Dans les tableaux suivants ne sont repris que les accidents des secteurs relevant de la commission paritaire 126, comme cela a été précisé dans l'introduction.

Tableau 1

« Nace 20 »	1999	2000	2001	2002
Nombre d'accidents	2 651	2 602	2 627	2 491
Accidents graves	220	237	216	188
« Nace 36 »	1999	2000	2001	2002
Nombre d'accidents	2 085	2 041	2 221	2 006
Accidents graves	142	138	134	115

Tableau 2

Ensemble des secteurs	1999	2000	2001	2002
Nombre d'accidents	199 715	209 508	203 171	184 252
Accidents graves	12 597	13 267	13 869	11 831

Le tableau suivant présente, pour chacune des années considérées, le pourcentage d'accidents survenus dans le secteur de la transformation du bois (par rapport à l'ensemble des accidents de tous les secteurs), et le pourcentage d'accidents graves survenus dans le secteur de la transformation du bois (par rapport à l'ensemble de tous les accidents graves). Sont considérés comme accidents graves les accidents avec prévision d'incapacité permanente et accidents mortels.

Tableau 3

« Nace 20 »	1999	2000	2001	2002
Proportion des accidents dans le secteur	1,3	1,2	1,3	1,4
Proportion des accidents graves dans le secteur	1,7	1,8	1,6	1,6
« Nace 36 »	1999	2000	2001	2002
Proportion des accidents dans le secteur	1,0	1,0	1,1	1,1
Proportion des accidents graves dans le secteur	1,1	1,0	1,0	1,0

#### Commentaires

Les proportions des accidents et des accidents graves sont assez stables pour la période considérée.

Pour le secteur « Nace 20 », la part des accidents graves est légèrement supérieure à celle des accidents.

### 3.2 COMPARAISON DES TAUX DE 1999 À 2001

Les services ont comparé les taux de fréquence, de gravité réelle et de gravité globale des années 1999, 2000 et 2001.

#### 3.2.1 Taux de Fréquence (T.F.)

Tableau 4

Nace	Secteur	1999	2000	2001
2010	Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	61,86	59,49	70,19
2020	Fabrication de panneaux de bois	56,42	38,34	53,76
2030	Fabrication de charpentes et de menuiseries	219,77	206,55	199,24
2040	Fabrication d'emballages en bois	105,68	89,00	118,08
2051	Fabrication d'objets divers en bois	68,14	70,26	76,33
2052	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	122,99	127,70	63,01
3610	Fabrication de meubles	-	-	-
3611	Fabrication de chaises et de sièges	57,12	41,01	40,42
3612	Fabrication de meubles de bureaux et de magasins	14,23	12,87	14,63
3613	Fabrication de meubles de cuisine	98,24	84,27	84,80
3614	Fabrication d'autres meubles	40,10	40,55	46,56
3615	Fabrication de matelas	97,66	120,28	99,48
3662	Industrie de la broserie	27,14	24,86	36,47

#### 3.2.2 Taux de Gravité Réel (T.G.)

Tableau 5

Nace	Secteur	1999	2000	2001
2010	Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	1,74	1,57	1,73
2020	Fabrication de panneaux de bois	1,32	0,97	0,92
2030	Fabrication de charpentes et de menuiseries	4,97	4,89	4,47
2040	Fabrication d'emballages en bois	2,33	1,89	3,30
2051	Fabrication d'objets divers en bois	1,25	1,86	1,33
2052	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	2,43	2,01	2,89
3610	Fabrication de meubles	-	-	-
3611	Fabrication de chaises et de sièges	1,17	1,08	0,68
3612	Fabrication de meubles de bureaux et de magasins	0,25	0,28	0,26
3613	Fabrication de meubles de cuisine	1,86	1,46	1,72
3614	Fabrication d'autres meubles	0,82	1,01	1,02
3615	Fabrication de matelas	1,61	2,31	1,77
3662	Industrie de la broserie	0,25	0,63	0,36

### 3.2.3 Taux de gravité global (T.G.G.)

Tableau 6

Nace	Secteur	1999	2000	2001
2010	Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	5,91	4,66	5,92
2020	Fabrication de panneaux de bois	6,54	2,79	5,18
2030	Fabrication de charpentes et de menuiseries	20,72	21,25	15,94
2040	Fabrication d'emballages en bois	6,47	4,81	14,89
2051	Fabrication d'objets divers en bois	3,03	6,67	4,19
2052	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	12,68	2,01	18,95
3610	Fabrication de meubles	-	-	-
3611	Fabrication de chaises et de sièges	5,10	2,84	2,04
3612	Fabrication de meubles de bureaux et de magasins	0,56	1,92	2,23
3613	Fabrication de meubles de cuisine	5,74	8,37	4,50
3614	Fabrication d'autres meubles	3,28	4,33	3,86
3615	Fabrication de matelas	3,97	8,26	2,82
3662	Industrie de la broserie	1,56	2,06	0,51

Les secteurs possédant les taux les plus élevés sont « 20.30-Fabrication de charpentes et de menuiseries » et « 20.40 Fabrication d'emballages en bois »

## 4 Analyse du secteur

L'étude porte sur les accidents de travail dans le secteur du bois de l'année 2002 pour laquelle il y a eu 5 391 accidents déclarés.

La proportion des accidents acceptés est de 96 % ce qui représente 4 495 cas pour l'année. Parmi ceux-ci, 284 accidents sont survenus sur le chemin du travail, dont 143 pour le « Nace 20 » et 141 pour le « Nace 36 ».

La présente étude portera uniquement sur les accidents acceptés sur le lieu du travail (accidents du travail) qui sont au nombre de 4 497, 2 491 pour le « Nace 20 » et 2 006 pour le « Nace 36 ». Pour mémoire, le Nace « 20.10 - Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois » compte 375 accidents.

Près de 96 % des accidents touchent des hommes. En conséquence, il ne sera pas fait d'étude tenant compte du genre de la victime.

Ces accidents de travail se répartissent suivant leurs suites de la manière suivante :

Tableau 7

Code Nace	Secteur	CSS	IT	IP	Mortels	Total
2010	Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	127	218	29	1	375
2020	Fabrication de panneaux de bois	119	273	16	0	408
2030	Fabrication de charpentes et de menuiseries	471	930	143	0	1 544
2040	Fabrication d'emballages en bois	69	178	14	0	261
2051	Fabrication d'objets divers en bois	98	160	15	0	273
2052	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	0	5	0	0	5
<b>Total « Nace 20 »</b>	Secteur du bois (2010 excepté)	<b>757</b>	<b>1 546</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>2 491</b>
<b>% « Nace 20 »</b>		<b>30,4</b>	<b>62,1</b>	<b>7,5</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>
3610	Fabrication de meubles	14	21	1	0	36
3611	Fabrication de chaises et de sièges	136	258	18	0	412
3612	Fabrication de meubles de bureaux et de magasins	71	103	10	0	184
3613	Fabrication de meubles de cuisine	99	171	21	0	291
3614	Fabrication d'autres meubles	241	404	42	1	688
3615	Fabrication de matelas	138	216	19	0	373
3662	Industrie de la brosse	8	11	3	0	22
<b>Total Nace 36.1* et 36.62</b>	Fabrication de meubles et de brosses	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 006</b>
<b>% « Nace 36 »</b>		<b>35,2</b>	<b>59,0</b>	<b>5,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>
<b>% du Secteur Privé</b>		<b>41,3</b>	<b>52,3</b>	<b>6,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>

(\*) la dernière ligne représente la répartition des accidents survenus aux travailleurs de l'ensemble des secteurs pour l'année 2002.

## Commentaires

La proportion des accidents avec incapacité temporaire dans le secteur du bois commission paritaire 126 est de 62,1 % pour le « Nace 20 » et de 59 % pour le « Nace 36 », ces taux sont supérieurs à celui de l'ensemble des secteurs (52,3 %). La proportion des accidents avec prévision d'incapacité permanente est de l'ordre de 7,5 % pour le « Nace 20 » contre 6,4 % pour l'ensemble des secteurs et de 5,7 % pour le « Nace 36 ».

## 5 L'ensemble des accidents

Dans les deux sections suivantes, les accidents des secteurs « Nace 20 » et « Nace 36 » ont été regroupés.

### 5.1 NOMBRE D'ACCIDENTS PAR HEURE

Comme pour l'ensemble du secteur privé, nous constatons la présence de 2 pics distincts : l'un à 10-11 h. et l'autre à 14-15 h.

### 5.2 NOMBRE D'ACCIDENTS PAR JOUR

On note une diminution progressive du nombre d'accidents du lundi au vendredi. Cette évolution est semblable pour l'ensemble du secteur privé.

### 5.3 NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS

Les mois les plus dangereux pour le « Nace 20 » sont octobre, septembre et mars tandis que pour le « Nace 36 » il s'agit des mois de février, octobre et janvier.

### 5.4 NOMBRE D'ACCIDENTS ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Tableau 8

Nace	Secteur	Ouvriers	Employés	Intérimaires	Autres	Inconnu	Total
2010	Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	332	13	25	0	5	375
2020	Fabrication de panneaux de bois	350	9	38	1	10	408
2030	Fabrication de charpentes et de menuiseries	1 380	43	14	4	103	1544
2040	Fabrication d'emballages en bois	224	2	34	1	0	261
2051	Fabrication d'objets divers en bois	237	13	20	0	3	273
2052	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	5	0	0	0	0	5
	<b>Total « Nace 20 »</b>	<b>2 196</b>	<b>67</b>	<b>106</b>	<b>6</b>	<b>116</b>	<b>2 491</b>
	<b>% « Nace 20 »</b>	<b>88,2</b>	<b>2,7</b>	<b>4,3</b>	<b>0,2</b>	<b>4,7</b>	<b>100</b>

Nace	Secteur	Ouvriers	Employés	Intérimaires	Autres	Inconnu	Total
3610	Fabrication de meubles	35	1	0	0	0	36
3611	Fabrication de chaises et de sièges	379	15	5	1	12	412
3612	Fabrication de meubles de bureaux et de magasins	159	1	24	0	0	184
3613	Fabrication de meubles de cuisine	227	4	0	0	60	291
3614	Fabrication d'autres meubles	589	25	14	4	56	688
3615	Fabrication de matelas	332	13	14	0	14	373
3662	Industrie de la broserie	19	0	2	1	0	22
	<b>Total « Nace 36 »</b>	<b>1 740</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>142</b>	<b>2 006</b>
	<b>% « Nace 36 »</b>	<b>86,7</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>0,3</b>	<b>7,1</b>	<b>100</b>
	<b>% Secteur Privé</b>	<b>74,6</b>	<b>13,6</b>	<b>7,6</b>	<b>0,9</b>	<b>3,3</b>	<b>-</b>

### Commentaires

Plus de 87% des accidents surviennent à des ouvriers, ceux-ci étant majoritaires dans le secteur.

La proportion des intérimaires accidentés est de 4,3 % pour le « Nace 20 » et de 2,9 % pour le « Nace 36 ». Les secteurs les plus concernés sont les « 20.20-Fabrication de panneaux de bois », « 20.40-Fabrication d'emballage en bois » et « 36.12- Fabrication de meubles de bureaux et de magasins ».

À noter que pour 258 accidents la catégorie professionnelle de la victime est inconnue.

### 5.5 NOMBRE D'ACCIDENTS PAR ÂGE ET LEURS SUITES

Les données concernant le nombre de travailleurs pour chaque sous-secteur n'étant pas encore disponibles pour l'année 2002, les services ont utilisé les proportions des travailleurs de l'année 2001.

Le nombre d'accidents le plus élevé apparaît dans la catégorie des « 20-29 ans » (32,6 %) pour le « Nace 20 » et celle des « 30-39 ans » (31,9 %) pour le « Nace 36 ».

Tableau 9

« Nace 20 »							
AGE	CSS	IT	IP	Total	% Accidents Nace 20 (A)	% Travailleurs dans le secteur (B)*	Secteur (A/B)
15-19	39	101	9	149	6,0	5,4	1,1
20-29	245	534	32	811	32,6	28,2	1,2
30-39	242	472	69	783	31,4	32,8	1,0
40-49	175	313	51	539	21,6	22,3	1,0
50-59	55	115	26	196	7,9	10,4	0,8
60-69	1	5	1	7	0,3	0,6	0,4
Inconnu		6		6	0,2	0,3	-
<b>Total</b>	<b>757</b>	<b>1 546</b>	<b>188</b>	<b>2 491</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

\*Source ONSS : Volume de travail par sous-secteur d'activité année 2001



Tableau 10

« Nace 36 »							
AGE	CSS	I T	IP	Total	% Accidents Nace 36 (A)	% Travailleurs dans le secteur (B)*	Secteur (A/B)
15-19	19	64	3	86	4,3	4,4	1,0
20-29	200	401	27	628	31,3	25,7	1,2
30-39	237	399	29	665	33,2	31,0	1,1
40-49	167	216	37	420	20,9	24,6	0,9
50-59	79	101	17	198	9,9	13,2	0,7
60-69	4	3	1	8	0,4	0,7	0,6
Inconnu	1			1	0,0	0,3	-
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>1184</b>	<b>114</b>	<b>2 005</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

\*Source ONSS : Volume de travail par sous-secteur d'activité année 2001

Ces données relatives aux accidents du travail et à l'âge font apparaître que la fréquence des accidents dans le secteur du bois est peu liée à l'âge du travailleur étant donné que les rapports « nombre d'accidents / nombre de travailleurs » sont tous proches de 1.

## 5.6 NOMBRE D'ACCIDENTS PAR ANCIENNETÉ ET LEURS SUITES

35,2 % et 33,9 % (Nace 20 et Nace 36) des accidents ont lieu alors que la victime a entre 1 et 4 ans d'ancienneté.

Près de 72,6 % et 68,7 % des accidents dans ces secteurs se produisent alors que le travailleur a moins de 10 ans d'ancienneté ( 72,7 % pour l'ensemble des accidents de 2002).

Tableau 11

« Nace 20 »						
Ancienneté	C.S.S.	I.T.	I.P.	Total	%	% Privé 2002
< 1 an	131	399	40	570	22,9	28,2
1-4 ans	256	562	58	876	<b>35,2</b>	<b>31,5</b>
5-10 ans	127	204	32	363	14,6	13,0
11-20 ans	94	163	31	288	11,6	12,4
> 20 ans	51	72	15	138	5,5	7,3
Inconnu	98	146	12	256	10,3	7,7
<b>Total</b>	<b>757</b>	<b>1 546</b>	<b>188</b>	<b>2 491</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

Tableau 12

« Nace 36 »							
Ancienneté	C.S.S.	I.T.	I.P.	C.M.	Total	%	% Privé 2002
< 1 an	105	257	23		385	19,2	28,2
1-4 ans	230	414	36		680	<b>33,9</b>	<b>31,5</b>
5-10 ans	123	174	17		314	15,7	13,0
11-20 ans	119	188	15		322	16,1	12,4
> 20 ans	85	88	17	1	191	9,5	7,3
Inconnu	45	63	6		114	5,7	7,7
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 006</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

### 5.7 NOMBRE D'ACCIDENTS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ET LEURS SUITES

Les données reprises dans la colonne des pourcentages tiennent uniquement compte des cas où l'information sur la taille de l'entreprise est connue.

Tableau 13

« Nace 20 »						
Taille de l'entreprise	C.S.S.	I.T.	I.P.	Total	%	% Privé 2002
1 - 4 travailleurs	79	166	33	278	11,4	6,8
5 - 9 travailleurs	92	209	31	332	13,6	6,6
10 - 19 travailleurs	113	245	37	395	16,1	8,6
20 - 49 travailleurs	177	394	47	618	<b>25,2</b>	<b>18,0</b>
50 - 99 travailleurs	94	105	10	209	8,5	10,7
100 - 199 travailleurs	108	167	14	289	11,8	10,2
200 - 499 travailleurs	43	119	8	170	6,9	11,9
500 - 999 travailleurs	15	43	3	61	2,5	6,6
1000 travailleurs et plus	22	72	2	96	3,9	20,6
<b>Total taille connue</b>	<b>743</b>	<b>1520</b>	<b>185</b>	<b>2 448</b>	<b>100</b>	<b>-</b>
<i>Inconnus</i>	<i>14</i>	<i>26</i>	<i>3</i>	<i>43</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Total</b>	<b>757</b>	<b>1 546</b>	<b>188</b>	<b>2 941</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tout comme pour l'ensemble des secteurs, la catégorie des entreprises employant de 20 à 49 travailleurs est la plus touchée puisqu'elle englobe 25,2 % des accidents.

Tableau 14

« Nace 36 »						
Taille de l'entreprise	C.S.S.	I.T.	I.P.	Total	%	% Privé 2002
1 - 4 travailleurs	47	85	11	143	7,4	6,8
5 - 9 travailleurs	41	80	13	134	6,9	6,6
10 - 19 travailleurs	50	100	13	163	8,4	8,6
20 - 49 travailleurs	106	226	27	359	18,5	<b>18,0</b>
50 - 99 travailleurs	87	162	16	265	13,6	10,7
100 - 199 travailleurs	173	204	15	392	<b>20,2</b>	10,2
200 - 499 travailleurs	136	212	12	360	18,5	11,9
500 - 999 travailleurs	27	25	3	55	2,8	6,6
> 1000 travailleurs	21	48	3	72	3,7	20,6
<b>Total taille connue</b>	<b>688</b>	<b>1 142</b>	<b>113</b>	<b>1 943</b>	<b>100</b>	-
<i>Inconnus</i>	<i>19</i>	<i>42</i>	<i>1</i>	<i>62</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>2 005</b>	-	-

C'est dans le groupe des « 100 - 199 travailleurs » que l'on retrouve le plus d'accidents (20,2 %)

Tableau 15

« Nace 20 »			
Taille de l'entreprise	% Accidents du travail (A)	% Travailleurs dans le secteur « Nace 20 » (B)*	(A/B)
1 - 4 travailleurs	11,4	5,0	<b>2,3</b>
5 - 9 travailleurs	13,6	6,6	<b>2,0</b>
10 - 19 travailleurs	16,1	9,8	1,6
20 - 49 travailleurs	<b>25,2</b>	<b>22,6</b>	1,1
50 - 99 travailleurs	8,5	9,1	0,9
100 - 199 travailleurs	11,8	11,2	1,0
200 - 499 travailleurs	6,9	13,3	0,5
500 - 999 travailleurs	2,5		
> 1000 travailleurs	3,9		

\*Source ONSS : Volume de travail par sous-secteur d'activité année 2001

Tableau 16

« Nace 36 »			
Taille de l'entreprise	% Accidents du travail (A)	% Travailleurs dans le secteur « Nace 36 » (B)*	(A/B)
1 - 4 travailleurs	7,4	5,3	1,4
5 - 9 travailleurs	6,9	5,2	1,3
10 - 19 travailleurs	8,4	6,9	1,2
20 - 49 travailleurs	18,5	13,8	1,3
50 - 99 travailleurs	13,6	12,7	1,1
100 - 199 travailleurs	20,2	8,4	2,4
200 - 499 travailleurs	18,5	10,5	1,8
500 - 999 travailleurs	2,8	4,5	0,6
> 1000 travailleurs	3,7	5,3	1,4

\*Source ONSS : Volume de travail par sous-secteur d'activité année 2001

Selon la distribution des travailleurs du secteur du bois en fonction de la taille de l'entreprise, ces données relatives aux accidents font apparaître que la fréquence des accidents est plus importante dans les petites entreprises, comptant moins de 10 travailleurs, pour le « Nace 20 ».

En ce qui concerne le « Nace 36 », ce sont les entreprises de 100 à 199 travailleurs qui sont les plus touchées.

## 5.8 NOMBRE D'ACCIDENTS CLASSÉS SELON LA NOMENCLATURE DU CODE DU BIEN-ÊTRE

Sous cette rubrique sont uniquement repris les caractéristiques d'accidents pour lesquels on enregistre au moins 1 % des accidents

### 5.8.1 **Forme de l'accident**

La forme d'accident la plus courante dans ces secteurs est le « 33 - Contact avec des objets mobiles » 34 % pour le « Nace 20 » et 32,7% pour le « Nace 36 ». Suivent les « 40 Coinçage » et « 32-contact avec des objets immobiles » qui comptent chacun environ 9% des accidents. Dans les secteurs, près de 52 % des accidents se répartissent dans seulement 3 formes d'accident.

Pour les **accidents graves**, c'est à dire les accidents avec prévision d'incapacité permanente ou mortels, qui sont au nombre de 188 pour le «Nace 20 » et de 115 pour le «Nace 36 », c'est également le « 33-Contact avec des objets mobiles (projection, corps étrangers...) qui est la forme d'accident la plus courante puisqu'elle englobe 25% des cas pour le « Nace 20 » et 29,6% pour le « Nace 36 ».

Les deuxièmes formes d'accident sont les « 11-Chutes de personne avec dénivellation » pour le « Nace 20 »(22,9 %) et « 40-Coinçage » pour le « Nace36 » avec 13 %.

Tableau 17

« Nace 20 »								
Code	Forme de l'accident	CSS	IT	IP	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
33	Contact avec des objets mobiles (projection, corps étrangers...)	332	467	47	846	34,0	25,0	26,4
32	Contact avec des objets immobiles	83	131	12	226	9,1	6,4	10,1
40	Coinçage	48	159	17	224	9,0	9,0	9,0
11	Chutes de personnes avec dénivellation	43	135	43	221	8,9	22,9	7,4
51	Efforts, faux mouvements au cours de manutention sans force motrice	42	154	13	209	8,4	6,9	9,5
90	Autres formes d'accident n.c.a.	66	110	8	184	7,4	4,3	11,9
23	Chutes d'objets en cours de manutention (briques,...)	42	95	10	147	5,9	5,3	5,2
12	Chutes de personnes de plain-pied	24	98	16	138	5,5	8,5	7,9
52	Efforts, faux mouvements au cours de toute autre circonstance	22	100	16	138	5,5	8,5	5,4
24	Autres chutes d'objets	20	39	2	61	2,4	1,1	2,4
	Inconnu	22	22	0	44	1,8	0,0	1,4
31	Marche sur des objets	5	24	3	32	1,3	1,6	0,9
	<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>1 534</b>	<b>187</b>	<b>2 470</b>	<b>99,2</b>	<b>99,5</b>	<b>97,5</b>
	<b>Total général</b>	<b>757</b>	<b>1546</b>	<b>188</b>	<b>2491</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau 18

« Nace 36 »									
Code	Forme de l'accident	C.S.S.	I.T.	I.P.	C.M.	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
33	Contact avec des objets mobiles (projection, corps étrangers...)	277	344	34		655	32,7	29,6	26,4
40	Coinçage	50	123	14	1	188	9,4	13,0	9
32	Contact avec des objets immobiles	68	109	6		183	9,1	5,2	10,1
51	Efforts, faux mouvements au cours de manutention sans force motrice	52	118	11		181	9,0	9,6	9,5
90	Autres formes d'accident n.c.a.	65	86	7		158	7,9	6,1	11,9
23	Chutes d'objets en cours de manutention (briques,...)	59	82	7		148	7,4	6,1	5,2
52	Efforts, faux mouvements au cours de toute autre circonstance	39	96	9		144	7,2	7,8	5,4
12	Chutes de personnes de plain-pied	26	80	9		115	5,7	7,8	7,9
11	Chutes de personnes avec dénivellation	27	62	11		100	5,0	9,6	7,4
24	Autres chutes d'objets	12	40	3		55	2,7	2,6	2,4
	<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>1 140</b>	<b>111</b>	<b>1</b>	<b>1 927</b>	<b>96,1</b>	<b>97,4</b>	<b>95</b>

	<b>Total général</b>	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 006</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
--	----------------------	------------	--------------	------------	----------	--------------	------------	----------	----------

## 5.8.2 Agent matériel

On constate que l'agent matériel le plus fréquent (23,8 % « Nace 20 » et 19,2 % « Nace 36 ») est classé dans « Matériaux - 460 ». Le second agent matériel identifiable est « 351 Outils, instruments mus exclusivement par la force de l'homme, qui englobe 7,8 % et 9,1 % des accidents.

Pour les **accidents graves**, on retrouve en première place les Matériaux avec respectivement 16,5 % et 14,8 %.

En deuxième place on trouve, pour le « Nace 20 », « 360 Echelles, rampes mobiles, escabeaux » (11,7 %) et pour le « Nace 36 » c'est « 136-Autres scies » (9,6 %)

Tableau 19

« Nace 20 »							
Agent matériel	CSS	IT	IP	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
460 Matériaux	182	381	31	594	23,8	16,5	15,2
690 Autres agents matériels qu'il a été impossible de classer ailleurs	106	210	17	333	13,4	9,0	20,5
351 Outils, instruments mus exclusivement par la force de l'homme	66	121	7	194	7,8	3,7	8,7
390 Autres matériels non classés ailleurs	60	98	9	167	6,7	4,8	8,2
510 Surfaces de travail et de circulation. Sols	30	111	15	156	6,3	8,0	8,7
440 Poussières, fragments, volants, éclats	93	54	0	147	5,9	0,0	5,1
360 Echelles, rampes mobiles, escabeaux	20	78	22	120	4,8	11,7	2,6
530 Escaliers, rampes, marches	21	39	11	71	2,9	5,9	3,6
190 Autres machines et engins spécifiques	18	48	4	70	2,8	2,1	2,6
139 Autres machines d'usinage, de façonnage et de fabrication	15	47	6	68	2,7	3,2	2,0
136 Autres scies	11	36	6	53	2,1	3,2	0,5
231 Moyens de transport roulants - Véhicules à moteur	9	27	11	47	1,9	5,9	4,0
Inconnu	23	21	0	44	1,8	0,0	-
342 Outils à main	8	29	4	41	1,6	2,1	1,0
216 Chariots autoleveurs	6	27	3	36	1,4	1,6	1,2
135 Scies circulaires	5	19	8	32	1,3	4,3	0,2
520 Obstacles, ouvertures dans les sols (trous, fosses)	6	21	3	30	1,2	1,6	1,7
137 Toupies	7	18	4	29	1,2	2,1	0,1
352 Outils, instruments mus par une force autre que l'homme	7	16	5	28	1,1	2,7	0,7
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>1401</b>	<b>166</b>	<b>2260</b>	<b>90,7</b>	<b>88,3</b>	<b>86,6</b>

<b>Total général</b>	<b>757</b>	<b>1546</b>	<b>188</b>	<b>2491</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
----------------------	------------	-------------	------------	-------------	------------	----------	----------

Tableau 20

« Nace 36 »								
Agent matériel	C.S.S.	I.T.	I.P.	C.M.	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
460 Matériaux	138	231	17		386	19,2	14,8	15,2
690 Autres agents matériels qu'il a été impossible de classer ailleurs	110	188	16		314	15,7	13,9	20,5
390 Autres matériels non classés ailleurs	68	124	4		196	9,8	3,5	8,2
351 Outils, instruments mus exclusivement par la force de l'homme	74	102	6		182	9,1	5,2	8,7
440 Poussières, fragments, volants, éclats	79	46	1		126	6,3	0,9	5,1
510 Surfaces de travail et de circulation. Sols	23	68	8		99	4,9	7,0	8,7
139 Autres machines d'usinage, de façonnage et de fabrication	31	48	4		83	4,1	3,5	2,0
136 Autres scies	8	45	11		64	3,2	9,6	0,5
190 Autres machines et engins spécifiques	15	28	4		47	2,3	3,5	2,6
231 Moyens de transport roulants - Véhicules à moteur	14	31	2		47	2,3	1,7	4,0
530 Escaliers, rampes, marches	11	25	5		41	2,0	4,3	3,6
216 Chariots autoleveurs	8	24	3		35	1,7	2,6	1,2
430 Substances chimiques, solides et liquides	18	15	2		35	1,7	1,7	1,6
360 Echelles, rampes mobiles, escabeaux	6	21	6		33	1,6	5,2	2,6
342 Outils à main	6	19	1		26	1,3	0,9	1,0
349 Toutes autres machines, appareils et installations électriques	8	13	4		25	1,2	3,5	0,8
520 Obstacles, ouvertures dans les sols (trous, fosses)	6	13	3		22	1,1	2,6	1,7
352 Outils, instruments mus par une force autre que l'homme	7	12	2		21	1,0	1,7	0,7
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>1 053</b>	<b>99</b>		<b>1 782</b>	<b>88,8</b>	<b>86,1</b>	<b>88,7</b>
<b>Total général</b>	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 006</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.8.3 Nature de la lésion

Le plus grand pourcentage (30,1 % et 34,4 %) figure sous la rubrique 41 « Autres plaies » comprenant les déchirures, les blessures, les coupures, les plaies contuses, les plaies du cuir chevelu, de même que l'arrachement d'un ongle ou de l'oreille ; comprend les plaies accompagnées de lésions nerveuses. Cette rubrique ne comprend pas les amputations traumatiques, les énucléations, l'arrachement traumatique de l'œil, les fractures ouvertes, les brûlures avec plaies, ni les blessures superficielles.

16,5 % et 19,5 % des lésions sont des "Contusions et écrasements", catégorie qui comprend les hémarthroses, les hématomes et meurtrissures, les contusions et écrasements avec blessures superficielles. Cette rubrique ne comprend pas les commotions, les contusions et écrasements avec fracture, ni les contusions et écrasements avec plaie.

Les fractures comptabilisent environ 30 % des **accidents graves** pour les deux secteurs.

Tableau 21

«Nace20»								
Code	Nature de la lésion	CSS	I T	IP	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
41	Autres plaies	258	461	32	751	30,1	17,0	26,5
55	Contusions, écrasements	96	300	14	410	16,5	7,4	20,8
50	Traumatismes superficiels	172	193	9	374	15,0	4,8	9,2
25	Entorses et foulures	49	245	26	320	12,8	13,8	14,3
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	90	80	7	177	7,1	3,7	9,5
10	Fractures	27	83	56	166	6,7	29,8	6,1
30	Commotions et autres traumatismes internes	36	96	8	140	5,6	4,3	5,9
90	Lésions multiples de nature différente	14	38	10	62	2,5	5,3	2,1
20	Luxations	5	16	10	31	1,2	5,3	1,5
40	Amputations et énucléations	1	13	15	29	1,2	8,0	0,4
60	Brûlures	8	18	1	27	1,1	0,5	2,6
	<b>Total</b>	<b>756</b>	<b>1 543</b>	<b>188</b>	<b>2 487</b>	<b>99,8</b>	<b>100</b>	<b>99</b>
	<b>Total général</b>	<b>757</b>	<b>1 546</b>	<b>188</b>	<b>2 491</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau 22

« Nace 36 »									
Code	Nature de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	C.M.	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
41	Autres plaies	279	386	24	1	690	34,4	21,7	26,5
55	Contusions, écrasements	114	267	10		391	19,5	8,7	20,8
25	Entorses et foulures	49	166	11		226	11,3	9,6	14,3
50	Traumatismes superficiels	122	94	1		217	10,8	0,9	9,2



« Nace 36 »									
Code	Nature de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	C.M.	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	69	63	10		142	7,1	8,7	9,5
10	Fractures	16	75	32		123	6,1	<b>27,8</b>	6,1
30	Commotions et autres traumatismes internes	25	75	8		108	5,4	7,0	5,9
60	Brûlures	13	18	2		33	1,6	1,7	2,6
90	Lésions multiples de nature différente	9	18	1		28	1,4	0,9	2,1
40	Amputations et énucléations	1	8	13		22	1,1	11,3	0,4
20	Luxations	7	11	2		20	1,0	1,7	1,5
	<b>Total</b>	<b>704</b>	<b>1 181</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 000</b>	<b>99,7</b>	<b>100</b>	<b>98,9</b>
	<b>Total général</b>	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 006</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 5.8.4 Siège de la lésion

On constate que la plupart des lésions sont localisées au niveau des « Doigts » avec 26,8 % et 29,1 % des cas. Pour les **accidents graves**, on compte 27,1 % et 35,7 %.

Les « Chevilles et pieds (sauf orteils) » englobent 10,8 % des accidents du « Nace 20 », 9,8 % du « Nace 36 » ainsi que 10,1 % et 14,8 % des accidents graves.

Notons que pour le « Nace 20 » 10,1 % des accidents sont situés au niveau de l'œil (y compris orbite et nerf optique).

Tableau 23

«Nace 20»								
Code	Siège de la lésion	CSS	IT	IP	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
44	Doigts	177	439	51	667	<b>26,8</b>	<b>27,1</b>	<b>21,7</b>
54	Chevilles et pieds (à l'exception des orteils seuls)	42	209	19	270	<b>10,8</b>	<b>10,1</b>	<b>11,7</b>
12	Œil (y compris orbite et nerf optique)	161	88	2	251	<b>10,1</b>	1,1	<b>9,2</b>
43	Mains	69	146	17	232	9,3	<b>9,0</b>	7,3
31	Dos (non compris l'épaule)	27	114	10	151	6,1	5,3	6,6
42	Avant-bras et poignets	28	77	17	122	4,9	<b>9,0</b>	5,0
52	Genou	26	73	15	114	4,6	8,0	5,3
79	Autres lésions générales	45	49	7	101	4,1	3,7	5,3
19	Sièges non classés ailleurs	57	26	0	83	3,3	0,0	3,2
32	Épaule	16	45	16	77	3,1	8,5	2,7
53	Jambe	12	50	9	71	2,9	4,8	2,8
41	Bras et coudes	19	41	6	66	2,6	3,2	3,2

«Nace 20»								
Code	Siège de la lésion	CSS	I T	IP	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	32	24	2	58	2,3	1,1	3,2
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes du thorax)	10	34	2	46	1,8	1,1	2,2
69	Sièges multiples non précisés	8	24	3	35	1,4	1,6	1,8
68	Autres sièges multiples	6	17	3	26	1,0	1,6	1,5
	<b>Total</b>	<b>735</b>	<b>1 456</b>	<b>179</b>	<b>2 370</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>93</b>
	<b>Total général</b>	<b>757</b>	<b>1 546</b>	<b>188</b>	<b>2 491</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau 24

«Nace 36»									
Code	Siège de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	C.M.	Total	%	Cas graves %	Privé 2002 %
44	Doigts	173	369	41		583	29,1	35,7	21,7
12	Œil (y compris orbite et nerf optique)	161	80	3		244	12,2	2,6	9,2
54	Cheville et pieds (à l'exception des orteils seuls)	35	145	17		197	9,8	14,8	11,7
43	Mains	56	92	6		154	7,7	5,2	7,3
31	Dos (non compris l'épaule)	18	85	6		109	5,4	5,2	6,6
42	Avant-bras et poignets	27	60	9		96	4,8	7,8	5,0
52	Genou	24	41	6		71	3,5	5,2	5,3
79	Autres lésions générales	38	23	7	1	69	3,4	7,0	5,3
41	Bras et coudes	14	38	4		56	2,8	3,5	3,2
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	26	28	1		55	2,7	0,9	3,2
19	Sièges non classés ailleurs	36	17			53	2,6		3,2
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes du thorax)	17	35	1		53	2,6	0,9	2,2
53	Jambe	24	26	3		53	2,6	2,6	2,8
32	Epaule	15	34	1		50	2,5	0,9	2,7
55	Orteils	7	25	2		34	1,7	1,7	1,3
69	Sièges multiples non précisés	14	16	3		33	1,6	2,6	1,8
20	Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervicales)	8	11	1		20	1,0	0,9	1,1
	<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>1 125</b>	<b>111</b>	<b>1</b>	<b>1 930</b>	<b>96,2</b>	<b>97,4</b>	<b>93,7</b>
	<b>Total général</b>	<b>707</b>	<b>1 184</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>2 006</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>